

RÉUNION DU CONSEIL 4 JUIN 2018

Lundi, le 4^e jour du mois de juin 2018, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prospér-de-Champlain), à compter de 19 heures 30, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
Mme France Bédard, conseillère;
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;
M. Michel Croteau, conseiller;
M. Patrice Moore, conseiller;
M. René Gravel, maire;

Formant quorum sous la présidence du maire René Gravel.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Dépôt du rapport financier 2017
4. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 7 mai 2018
5. Approbation des comptes et salaires
6. Affaires nouvelles
 - 6.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Dépôt du rapport du Maire
 - b) Demande de congé sans solde de la directrice générale
Mme Francine Masse
 - c) Modification de la résolution no. 2018-05-71 - Mandat à la Directrice adjointe concernant la vente pour non-paiement des impôts fonciers
 - d) Modification de la résolution no. 2018-02-30 concernant une nouvelle carte de crédit
 - e) Réfection de la toiture de l'hôtel de ville
 - 6.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.3. TRANSPORT
 - a) Reddition de compte pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier 2017
 - b) Approbation de la dépense - Travaux de réfection d'un ponceau au rang Price
 - c) Épandage d'abat-poussière
 - 6.4. HYGIÈNE DU MILIEU
 - a) Demande d'autorisation pour déversement d'eaux usées

6.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- a) Avis de motion E-06-2018 en vue d'adopter un règlement modifiant le règlement de zonage
- b) Projet de règlement numéro 2018-06-06 modifiant le règlement de zonage numéro 04-04-2009
- c) Démission du directeur M. Guy Hébert du Comité consultatif d'urbanisme - Poste à combler
- d) Demande d'appui à la CPTAQ de M. Yoland Gravel

6.6. LOISIR ET CULTURE

- a) Demande d'appui provenant du Club de l'Âge d'Or pour leur demande de subvention pour l'installation d'une chaise élévatrice d'escalier
- b) Adhésion au Carrefour action municipale et famille

6.7. AUTRES

- a) Demande de soutien financier pour le service Sacs d'école du Fonds Communautaire des Chenaux
- b) Appui au Festival western de Saint-Tite

6.8. CORRESPONDANCES

6.9. Compte-rendu des dossiers des élus

6.10. Période de questions relatives aux sujets de la séance

6.11. Période de questions diverses

6.12. Clôture de la séance

3. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2017

Dépôt du rapport financier 2017.

2018-06-83

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2018

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 7 mai 2018 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et déclarent renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière 7 mai 2018.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-06-84

5. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : les chèques des déboursés du mois de mai, portant les numéros 9903 à 9906, auxquels il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 2382 à 2398 inclusivement, pour une somme globale de 174 038,50 \$. Les comptes à

payer portant les numéros 9907 à 9939 inclusivement et totalisant la somme de 64 748,69 \$. Les salaires au montant de 16 516,69 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1.a) DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

Dépôt du rapport du Maire.

2018-06-85

6.1.b) DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE MME FRANCINE MASSE

CONSIDÉRANT la correspondance reçue à nos bureaux par télécopieur le 14 mai 2018, datée du même jour, provenant de la firme d'avocats Municonseil de Montréal, ayant pour objet - Retour au travail - Dossier Francine Masse et Municipalité de Saint-Prospier, dans laquelle il est mentionné que ladite firme représente Mme Francine Masse dans le dossier cité;

CONSIDÉRANT qu'il est mentionné que Mme Masse désire, pour des motifs personnels, se prévaloir d'un congé sans-solde d'une durée de douze mois à compter de la date de retour au travail fixée par son médecin, soit le 21 mai 2018;

CONSIDÉRANT que selon le contrat de conditions de travail de Mme Masse, contrat devenu à son échéance le 31 décembre 2017, mais demeurant effectif en raison du congé de maladie de celle-ci, dans lequel il est mentionné à l'article 5.6 « Congé sans traitement : Le conseil municipal peut accorder à la directrice générale un congé sans traitement d'une durée convenue; un tel congé peut être renouvelé à la demande de la directrice générale et à la discrétion du conseil municipal. Toute demande d'obtention ou de renouvellement de tout congé sans traitement doit être faite par écrit et en précisant les motifs »;

CONSIDÉRANT le manque d'effectif administratif qui perdure depuis le 1er novembre 2017, soit depuis le congé de maladie de Mme Masse et les besoins opérationnels;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE répondre à Mme Francine Masse que le conseil municipal regrette de ne pouvoir acquiescer à sa demande considérant le manque de personnel administratif et les besoins opérationnels.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-06-86

6.1.c) MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NO. 2018-05-71 - MANDAT À LA DIRECTRICE ADJOINTE CONCERNANT LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS

CONSIDÉRANT que des immeubles du territoire de notre municipalité seront mis en vente par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers, le 14 juin 2018;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1038 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution no. 2018-05-71 que le Conseil a adoptée à sa séance ordinaire du 7 mai 2018, où les élus autorisent et nomment la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Sandra Turcotte, à acquérir les immeubles de notre territoire qui seront vendus par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers et qui n'auront pas trouvé preneur;

CONSIDÉRANT le conflit d'horaire de Mme Sandra Turcotte;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain autorise le maire M. René Gravel, en remplacement de Mme Turcotte, à acquérir au nom de la Municipalité, les immeubles de notre territoire qui seront vendus par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers et qui n'auront pas trouvé preneur.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-06-87

6.1.d) MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO. 2018-02-30 CONCERNANT UNE NOUVELLE CARTE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT les conditions exigées par le service Carte Visa Affaires Desjardins pour l'obtention d'une carte de crédit pour une Municipalité;

CONSIDÉRANT que la résolution no. 2018-02-30 omet de mentionner quelques informations comme: La limite de crédit accordée et le nom du gestionnaire des comptes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par France Bédard et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser la Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe Mme Sandra Turcotte, à se procurer une carte de crédit VISA pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain pour l'exercice de ses fonctions;

QUE celle-ci est gestionnaire des comptes;

QUE la limite de crédit est de 2 000 \$;

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-06-88

6.1.e) RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT l'usure de la toiture à l'hôtel de ville qui occasionne un manquement d'étanchéité;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues pour l'exécution des travaux de réparation;

- Thermo Toit de Shawinigan au montant de 19 154,84 \$ taxes incluses

- Couvreur Grégor de Notre-Dame-du-Mont-Carmel au montant de 15 866,55 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la sorte de produit utilisé pour la réfection;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'acquérir les services de Thermo Toit de Shawinigan pour la réfection de la toiture de l'hôtel de ville, pour un montant de 19 154,84 \$ taxes incluses;

De prendre les fonds à même le programme TECQ 2014-2018;

D'autoriser la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe Mme Sandra Turcotte à signer tous les documents requis.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

6.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.3 TRANSPORT

2018-06-89

6.3.a) REDDITION DE COMPTE POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER 2017

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 78 019,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-06-90

6.3.b) APPROBATION DE LA DÉPENSE - TRAVAUX DE RÉFECTION D'UN PONCEAU AU RANG PRICE

CONSIDÉRANT que des travaux non prévus ont dû être exécutés lors de la réfection d'un ponceau situé au rang Price;

CONSIDÉRANT que lesdits travaux supplémentaires ont été occasionnés par le forage et le colmatage d'une venne d'eau située sur le site;

CONSIDÉRANT que la Municipalité avait mandaté la firme Stantec expert-conseils pour la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT que cette surveillance pour des travaux supplémentaires n'était pas prévue au devis de la firme Stantec expert-conseils;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE payer les frais supplémentaires à la firme Stantec expert-conseils occasionnés par les travaux non prévus lors de la réfection d'un ponceau au rang Price;

QUE le coût total versé à cette firme est de 7 216,12 \$, taxes incluses.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-06-91

6.3.c) ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour les travaux d'épandage d'abat-poussière dans le rang Saint-Charles, la route Manitou et la route du 1er et 2e rang Saint-Édouard;

- Marcel Guimond et Fils inc. de Saint-Adelphe : 4 290 \$ plus les taxes afférentes
- Somavrac c.c.de Trois-Rivières: 6 793,20 \$ plus taxes

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'octroyer le contrat à l'entreprise Marcel Guimond et Fils inc. de Saint-Adelphe. pour un montant de 4 290 \$, plus les taxes afférentes, afin de procéder à l'épandage d'abat-poussière.

D'autoriser la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

6.4 HYGIÈNE DU MILIEU

2018-06-92

6.4.a) DEMANDE D'AUTORISATION POUR DÉVERSEMENT D'EAUX USÉES

CONSIDÉRANT la demande provenant de M. Jean Breton, coordonnateur au sein du Service de développement économique de la MRC des Chenaux, de considérer positivement une demande de service de traitement des eaux usées de la Coopérative de solidarité Abattoir Massicotte, sise à Saint-Luc-de-Vincennes;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Techni-consultant de ne pas acquiescer à cette demande compte tenu que le poste de pompage n'a pas été conçu pour ce genre de résidus;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE répondre négativement à leur demande puisque notre système de traitement n'est pas conçu pour ce genre de résidus ni le site de traitement d'eaux usées.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

6.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

6.5.a) AVIS DE MOTION E-06-2018 EN VUE D'ADOPTER UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

E-06-2018

Avis de motion est déposé par France Bédard qu'à une séance ultérieure, il sera présenté une modification au règlement de zonage 04-04-2009.

6.5.b) PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-06-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 04-04-2009

Un projet de règlement est déposé par Chantal Dansereau qu'à une séance ultérieure, sera adopté une modification au règlement de zonage 04-04-2009.

2018-06-93

6.5.c) DÉMISSION DU DIRECTEUR M. GUY HÉBERT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - POSTE À COMBLER

CONSIDÉRANT la lettre de démission de M. Guy Hébert comme directeur du Comité consultatif d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'afficher dans le prochain journal Le Communal, le poste à combler.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-06-94

6.5.d) DEMANDE D'APPUI À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - CPTAQ - DE M. YOLAND GRAVEL

CONSIDÉRANT la demande d'appui de M. Yoland Gravel qui désire acquérir un terrain de 5 mètres de largeur sur les propriétés de Gestancis inc. et de Vincent Coulombe pour la réalisation d'un chemin d'accès en camionnette à son érablière. Cette parcelle permettrait également au demandeur la pose d'un tuyau permanent reliant l'érablière sur les lots 369ptie et 372ptie au résidu de sa propriété situé sur les lots 375ptie et 375Aptie. La cabane à sucre du demandeur est située directement face à la parcelle faisant l'objet de la demande du côté sud-ouest de la Route des Prairies. Advenant l'acceptation de la demande par la Commission, le demandeur renoncera à l'actuelle servitude de passage donnant accès au Rang Saint-Charles sur la partie du lot 372 appartenant à Vincent Coulombe. De plus, les deux érablières propriété de Cabane à sucre Laurent Gravel inc. deviendront alors contiguës. Le chemin tel que projeté longe une érablière mature. Cette parcelle de terrain n'est donc pas productive à 100 % dû à l'ombre;

CONSIDÉRANT que cette demande respecte la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 58.2 de LPTAA et des critères de l'article 62, la municipalité est en faveur de la demande ci-haut mentionnée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'appuyer le dépôt de la demande de M. Yoland Gravel auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

6.6 LOISIR ET CULTURE

2018-06-95

6.6.a) DEMANDE D'APPUI PROVENANT DU CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-PROSPER POUR LEUR DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE CHAISE ÉLEVATRICE D'ESCALIER

CONSIDÉRANT la demande d'appui du Club de l'Âge d'Or, afin d'adresser une demande d'aide financière au Gouvernement du Canada, dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'appuyer la demande de subvention faite par le Club de l'Âge D'Or de

Saint-Prosper-de-Champlain, pour l'acquisition d'une chaise élévatrice d'escalier pour le centre communautaire.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-06-96

6.6.b) ADHÉSION AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain adhère à l'organisation Carrefour action municipale et famille, pour un montant annuel de 87,38 \$, taxes incluses;

Cet organisme représente et appuie ses membres auprès des principaux acteurs du - Penser et agir familles et aînés du Québec - et offre aux adhérents divers avantages comme par exemple: des formations et des rencontres informelles concernant des dossiers sur la famille et les aînés.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

6.7 AUTRES

2018-06-97

6.7.a) DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE SERVICE SACS D'ÉCOLE DU FONDS COMMUNAUTAIRE DES CHENAUX

CONSIDÉRANT la demande financière du Fonds Communautaire des Chenaux pour le service Sacs d'école, au montant de 200,00 \$;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 100,00 \$ a été budgété pour l'année en cour à cet effet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par France Bédard et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder un montant de 100,00 \$ au Fonds Communautaire des Chenaux, afin de leur venir en aide dans leur démarche de soutien aux enfants de la MRC des Chenaux qui proviennent de famille à faible revenu et ainsi leur offrir des articles scolaires gratuitement.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-06-98

6.7.b) APPUI AU FESTIVAL WESTERN DE SAINT-TITE

CONSIDÉRANT la demande d'appui du Conseil de la MRC de Mékinac envers l'organisation du Festival western de Saint-Tite afin de s'assurer que celle-ci poursuive sa mission, soit celle de produire des rodéos professionnels ainsi que des activités sportives et culturelles dans une ambiance festive unique, de promouvoir la culture Country-Western, de mettre en valeur la ville de Saint-Tite et sa région Mékinac, afin de générer des retombées économiques majeures en Mauricie, au Québec et au Canada;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil municipal de Saint-Prosper-de-Champlain appuie fortement l'organisation du Festival western de Saint-Tite dans sa mission;

QUE le Conseil municipal de Saint-Prosper-de-Champlain exhorte le gouvernement du Québec à intervenir avec diligence avant que l'activisme

et les recours judiciaires utilisés ne mettent à mal nos milieux de vie, nos traditions et notre économie.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

6.8 CORRESPONDANCES

6.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS

6.10 PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

6.11 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

2018-06-99

6.12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 21 h 15.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

René Gravel
Maire

Sandra Turcotte
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe